



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT



Vannes, le **07 JUIN 2022**

**Monsieur Fabrice VELY**  
**Maire de CAUDAN**  
**Mairie**  
**Place Le Leannec**  
**B.P.31**  
**56854 CAUDAN Cedex**

Dossier suivi par : SAFDUPE  
M. Simon CHEVILLARD – tél. 02 97 69 50 23  
Mail : simon.chevillard@morbihan.fr

**Objet : Projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune de CAUDAN**  
Réf.: 2022/031 – SC/SS

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 11 avril 2022, vous m'avez transmis le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune pour avis et je vous en remercie.

Après analyse par mes services des documents transmis, ce projet n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Conseil départemental.

Une fois votre document d'urbanisme approuvé et rendu exécutoire, je vous remercie de bien vouloir nous en adresser un exemplaire en format numérique ainsi que les données graphiques au format SIG.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT